

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD2025_05_06

Le mardi 13 mai 2025 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Galicière à Chatte, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 25/02/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Présents : Raphael MOCELLIN, Laurent GARNIER, Marie-Lyne LONGIS, Patrice FERROUILLAT, Vincent DUMAS, Dorothee LOCATELLI, Valérie PENARD, François BALLOUHEY, Nadia CROUZET, Nicole NAVA, Dominique DORLY

Excusés / absents : Stephan AMOZIGH, Natacha PETTER, Hervé DUQUESNE, Philippe ROSAIRE, Geneviève MOREAU GLENAT, Patrick SEYVE, Philippe DESPESE, Denise GLEIZE, Isabelle DUQUESNE, Philippe STREF

Secrétaire de séance : Angélique FELLAHI

Objet : COMPTE DE GESTION 2024

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Le directeur de l'office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère présente les éléments de synthèse du compte de gestion 2024, *en annexe à la présente délibération.*

2- DELIBERATION

Le directeur de l'OTI présente les éléments de synthèse du compte de gestion 2024.

Le compte de gestion est le document comptable établi par le comptable public. Ce document retrace toutes les écritures comptables passées sur l'exercice entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Le compte de gestion ne tient pas compte des restes à réaliser.

Le résultat de ce compte de gestion est conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2024 soumis au cours de cette même séance.

A la suite de cette présentation, le président soumet au vote le compte de gestion 2024 de l'office de tourisme résumé ainsi :

CG	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS 2024	7 743,67 €	40 201,43 €	795 149,18 €	767 714,98 €		
RESULTAT 2024 (R-D)		32 457,76 €		-27 434,20 €		
RESULTAT REPORTE 2023		€				
		52 264,83 €		80 933,11 €		
TOTAUX	7 743,67 €	92 466,26 €	795 149,18 €	848 648,09 €	802 892,85 €	941 144,35 €
RESULTAT DE CLOTURES (R-D)		84 722,59 €		53 498,91 €		138 221,50 €

Sur rapport de Monsieur le Président,
Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L133-7 du code du tourisme,
Vu l'instruction comptable M4 applicable aux EPIC
Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Le Président demande l'approbation du compte de gestion 2024 :

Nombre de VOTANTS : 9
 Nombres de POUVOIRS : 2
 Nombres de POUR : 9
 Nombres de CONTRE : 0
 Nombres de ABSTENTION : 0

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :
 - **d'approuver** le compte de gestion de l'office de tourisme de l'exercice 2024 ;
 - **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël

Délibération certifiée exécutoire par le Président
 Transmis en Préfecture le :
 Affiché le :